



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

INRAE

**CENTRE INRAE LYON GRENOBLE
5, rue de la Doua
CS 20244
69625 - VILLEURBANNE CEDEX**

Marché public de travaux

**La réhabilitation de deux bâtiments et la construction d'un bâtiment
neuf sur le site de Thonon-Les-Bains - Centre INRAE Lyon-Grenoble**

Procédure adaptée













En application de l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique.

Règlement de la Consultation (R.C.)

Date limite de remise des offres :

4 mai 2026 à 12h00

POINTS CLÉS DE LA PROCÉDURE

	<p>Marché public de Travaux</p> <p><u>Objet</u> : La réhabilitation de deux bâtiments et la construction d'un bâtiment neuf sur le site de Thonon-Les-Bains - Centre INRAE Lyon-Grenoble</p>
	<p><u>Acheteur</u> :</p> <p>CENTRE INRAE LYON GRENOBLE 5, rue de la Doua CS 20244 69625 - VILLEURBANNE CEDEX</p>
	<p>Marché passé en procédure adaptée, en application de l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique.</p> <p>CCAG applicable au marché public : CCAG Travaux.</p>
	<p>Le marché est divisé en 15 lots.</p>
	<p>Profil acheteur :</p> <p>https://www.marches-publics.gouv.fr</p>
	<p>Les renseignements complémentaires doivent être demandés au plus tard 10 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres.</p>
	<p>L'offre est valable 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.</p>
	<p>L'acheteur se réserve le droit de recourir à la négociation.</p> <p>Les soumissionnaires préciseront impérativement dans leur offre le nom et l'adresse e-mail de la personne à contacter pour la convocation à la négociation.</p>
	<p>La visite du site est obligatoire pour les lots : 1 – 2 – 3 – 13 – 14</p>
	<p>Les informations concernant les variantes sont indiquées au sein du présent document.</p>
	<p>Les informations concernant les prestations supplémentaires éventuelles sont indiquées au sein du présent document.</p>
	<p>Code CPV principal de la consultation : 45210000-2 : Travaux de construction de bâtiments</p>

SOMMAIRE

ARTICLE 1.	DISPOSITIONS GENERALES.....	4
1.1.	Objet de la consultation.....	4
1.2.	Codes CPV.....	5
1.3.	Durée.....	5
ARTICLE 2.	DOSSIER DE CONSULTATION.....	5
ARTICLE 3.	CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....	6
3.1.	Procédure de passation.....	6
3.2.	Allotissement.....	6
3.3.	Négociation.....	6
3.4.	Renseignements complémentaires.....	6
3.5.	Visite de site.....	6
ARTICLE 4.	PRESENTATION DE LA CANDIDATURE.....	7
4.1.	Dossier de candidature.....	7
4.2.	Sous-traitance.....	8
4.3.	Groupements d'opérateurs économiques.....	8
ARTICLE 5.	PRESENTATION DE L'OFFRE.....	9
5.1.	Présentation du dossier d'offre.....	9
5.2.	Variantes.....	9
5.3.	Prestations supplémentaires éventuelles.....	10
5.4.	Délai de validité.....	10
ARTICLE 6.	CRITERES D'ATTRIBUTION ET CHOIX DE L'OFFRE.....	10
ARTICLE 7.	MODALITES DE REMISE DES PLIS.....	11
ARTICLE 8.	ATTRIBUTION DU MARCHE.....	12
ARTICLE 9.	LITIGES ET DIFFERENDS.....	12

ARTICLE 1. DISPOSITIONS GENERALES

1.1. Objet de la consultation

Objet des travaux : La réhabilitation de deux bâtiments et la construction d'un bâtiment neuf sur le site de Thonon-Les-Bains - Centre INRAE Lyon-Grenoble.

Il s'agit de construire un bâtiment qui permettra de valoriser le site INRAE de Thonon-Les-Bains en développant un ensemble de plateformes d'analyses environnementales, de services et de formations. Il vise un objectif double, non seulement de recherche scientifique de haut niveau mais aussi de partenariat et de co-construction de recherches avec des partenaires multiples et non-académiques. En étude préalable, ce bâtiment comprendra des espaces laboratoires, amphi, salle de cours, sanitaires, vestiaires, bureaux, espace de restauration.

L'opération consiste aussi en la réhabilitation des surfaces peu utilisées de 2 bâtiments existants (ancienne écurie – garage, stockage et atelier) pour en faire, en étude préalable, du stockage et un atelier. Une zone logistique extérieure est également à prévoir.

Le projet sera conçu en suivant l'objectif de la réglementation thermique RE 2020 et du décret tertiaire.

Le nouvel ensemble à construire/rénover comprend :

- Construction neuve 672,5 m² SU théorique
- Bâtiments à réhabiliter : 198 m² SU théorique

Les surfaces globales théoriques nécessaires prévues sont de :

- 870,5 m² SU théorique

Le site concerné représente une superficie totale de 26 625 m² (référence cadastrale).

Lieux d'exécution : Unité CARTELE, 75 avenue de Corzent - CS 50511, 74203 THONON-LES-BAINS CEDEX

Le marché est divisé en lots comme suit :

Lot 1 "TERRASSEMENTS – VRD – ESPACES VERTS"

Lot 2 "GROS ŒUVRE"

Lot 3 "CHARPENTE – COUVERTURE - BARDAGE"

Lot 4 "ETANCHEITE"

Lot 5 "MENUISERIES EXTERIEURES"

Lot 6 "SERRURERIE - METALLERIE"

Lot 7a "MENUISERIES INTERIEURES"

Lot 7b "AGENCEMENT"

Lot 8 "CLOISONS – FAUX PLAFONDS"

Lot 9 "CARRELAGE FAIENCE"

Lot 10 "SOLS SOUPLES"

Lot 11 "PEINTURE"

Lot 12 "ASCENSEUR"

Lot 13 "CHAUFFAGE – VENTILATION – PLOMBERIE - SANITAIRES"

Lot 14 "ELECTRICITE CFO - CFA"

Suites à plusieurs lots infructueux, dans le cadre de la 1ère consultation, seuls les lots suivants sont relancés :

Lot 3 "CHARPENTE – COUVERTURE - BARDAGE"

Lot 5 "MENUISERIES EXTERIEURES"

Lot 7a "MENUISERIES INTERIEURES"

Lot 7b "AGENCEMENT"

Lot 14 "ELECTRICITE CFO - CFA"

Estimation financière :

Les montants estimatifs des lots du marché est donné à titre purement indicatif et n'a pas de valeur contractuelle.

Lot 3 "CHARPENTE – COUVERTURE - BARDAGE" :	536 991€ HT
Lot 5 "MENUISERIES EXTERIEURES" :	216 530€ HT
Lot 7a "MENUISERIES INTERIEURES" :	300 104€ HT
Lot 7b "AGENCEMENT" :	92 314€ HT
Lot 14 "ELECTRICITE CFO - CFA" :	180 200€ HT

1.2. Codes CPV

Le code CPV principal du marché est le suivant : 45210000-2 - Travaux de construction de bâtiments

Code(s) CPV secondaire(s) :

Lot(s)	Code principal	Description
03	45261100-5	Travaux de charpente
	45262650-2	Travaux de bardage
	45321000-3	Travaux d'isolation thermique
	45261213-0	Travaux de couverture métallique
05	45421000-4	Travaux de menuiserie
	45421100-5	Pose de portes et de fenêtres et d'éléments accessoires
	45421143-8	Travaux d'installation de stores
07A	45421000-4	Travaux de menuiserie
	45421131-1	Pose de portes
07B	45421000-4	Travaux de menuiserie
	45421153-1	Installation de meubles encastrés
14	45311000-0	Travaux de câblage et d'installation électrique

1.3. Durée

Pour l'ensemble des lots

Durée :

Le marché est conclu pour une durée de 20 mois (hors garantie de parfait achèvement).

La durée du marché commence à courir à partir de la date de commencement qui sera définie par ordre de service.

Période de préparation :

Une période de préparation de 2 mois est prévue.

Délai d'exécution :

Le délai d'exécution est égal à la durée du lot (cf planning).

ARTICLE 2. DOSSIER DE CONSULTATION

Vous pouvez consulter les documents en ligne à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 4 jours calendaires avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Les renseignements complémentaires sur les documents de la consultation seront envoyés aux opérateurs économiques 4 jours calendaires au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres, pour autant qu'ils en aient fait la demande 6 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres.

Si un complément d'informations, nécessaire à l'élaboration de l'offre n'est pas fourni dans les délais prévus ci-dessus, ou si des modifications importantes sont apportées aux documents du marché, le délai de réception des offres sera prolongé de manière proportionnée à l'importance des informations demandées ou des modifications apportées.

ARTICLE 3. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1. Procédure de passation

Conformément à l'article R. 2123-1, 1° du Code de la commande publique, le marché est passé par procédure adaptée.

3.2. Allotissement

Un candidat peut remettre une offre pour chacun des lots.

Le maître d'ouvrage ne limite pas le nombre de lots pour lesquels le candidat peut présenter une offre, ni le nombre de lots qui peuvent être attribués à un même candidat.

3.3. Négociation

Conformément à l'article R. 2123-5 du code de la commande publique, le maître d'ouvrage a prévu la possibilité de négocier mais se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations.

Les soumissionnaires préciseront impérativement dans leur offre le nom et l'adresse e-mail de la personne à contacter pour la convocation à la négociation.

Une convocation précisant les modalités d'accès à cette audition (date, heure, salle de réunion) sera adressée à chacun des soumissionnaires par voie électronique.

La durée des auditions est la même pour tous les candidats y participant. Les informations échangées restent confidentielles.

Trois personnes maximum par soumissionnaire seront admises à se rendre à cette audition.

A l'issue de la négociation orale, il sera demandé aux soumissionnaires de confirmer par écrit les engagements/éléments avancés lors de l'audition.

Si nécessaire, la négociation se poursuivra selon la forme d'un jeu de questions/réponses adressé par courriel à chacun des soumissionnaires auditionnés.

3.4. Renseignements complémentaires

Pour tous renseignements complémentaires concernant cette consultation les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil acheteur dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

3.5. Visite de site

Le soumissionnaire est tenu d'effectuer une visite des lieux.

Toutefois, le maître d'ouvrage acceptera qu'un soumissionnaire ne se présente pas à celle-ci si des justificatifs démontrant la bonne connaissance des lieux d'exécution sont apportés.

Le soumissionnaire joint à son offre l'attestation en annexe correctement complétée.

Afin de prendre connaissance des contraintes relatives à l'exécution des prestations, les candidats doivent obligatoirement visiter le site pour les lots 03 et 14 :

- 03 CHARPENTE – COUVERTURE - BARDAGE
- 14 ÉLECTRICITÉ CFO - CFA

Les plans fournis dans le dossier de consultation ne sont donnés qu'à titre indicatif, seule la visite obligatoire permettra aux candidats de vérifier les quantitatifs et l'étendue des travaux.

Date de visite : 21/04/2026 à 9h30

Pour procéder à cette visite, les candidats doivent contacter : Mme LLORENS Aurélie – Responsable Achats du centre : achats-marches.lyon-grenoble@inrae.fr

A l'issue de cette visite, les candidats recevront une attestation de visite. Les candidats joindront cette attestation dans leur réponse à la consultation.

ARTICLE 4. PRESENTATION DE LA CANDIDATURE

4.1. Dossier de candidature

Dans le cadre de sa candidature, le candidat devra produire les documents suivants.

Si ceux-ci ne sont pas remis en français, une traduction des documents devra être jointe au dossier de candidature.

Le candidat peut présenter sa candidature sous forme d'un document unique de marché européen (DUME), en lieu et place des formulaires DC1 et DC2. En cas de groupement d'opérateurs économiques, chacun des membres du groupement fournira un formulaire DUME complété.

Les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat seront analysées à partir des critères listés ci-dessous. Lorsqu'un niveau minimum est exigé pour un critère, le candidat doit fournir les preuves des minimaux demandés ou toute autre forme de preuve équivalente.

N°	Capacité économique et financière du candidat	Lot
1	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.	Tous les lots

N°	Capacité technique et professionnelle du candidat	Lot
1	Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.	Tous les lots
2	Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public.	Tous les lots
3	Une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux, type de client (privé ou public) et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.	Tous les lots

En application de l'article R2143-13 du code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que le maître d'ouvrage peut obtenir directement par le biais :

1° D'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel à condition que l'accès à celui-ci soit gratuit et, le cas échéant, que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation ;

2° D'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

4.2. Sous-traitance

Le soumissionnaire présente dans son offre les sous-traitants dont l'intervention est envisagée, s'ils sont connus.

Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le soumissionnaire joindra :

- les pièces permettant de justifier des capacités techniques, professionnelles et financières du sous-traitant lorsque le candidat ou l'un des membres du groupement candidat s'appuie sur la ou les capacités du sous-traitant proposé. Le candidat joindra à cet égard la preuve qu'il disposera des capacités de l'opérateur économique pour l'exécution du marché ;
- une déclaration indiquant que le sous-traitant ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de soumissionner aux marchés publics ;
- le formulaire DC4 (déclaration de sous-traitance) dans sa dernière mise à jour dûment complété et signé.

4.3. Groupements d'opérateurs économiques

Conformément à l'article R. 2142-19 du code de la commande publique, les groupements d'opérateurs économiques peuvent participer à la présente consultation.

Lors de la remise de la candidature et de l'offre, la forme juridique du groupement est laissée à la libre appréciation des candidats.

Le groupement pourra prendre la forme soit d'un groupement conjoint, soit d'un groupement solidaire.

Quelle que soit la forme juridique du groupement retenue par les candidats, la composition du groupement devra être détaillée et l'un des opérateurs économiques membre du groupement sera désigné comme mandataire. Ce mandataire représentera l'ensemble des membres du groupement vis-à-vis de l'acheteur et coordonnera les prestations des membres du groupement.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public.

Conformément aux dispositions de l'article R. 2142-26 du code de la commande publique, la composition du groupement ne pourra pas être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché.

Il pourra cependant être dérogé à ce principe en cas d'opération de restructuration de société, notamment de rachat, de fusion ou d'acquisition touchant l'un des membres du groupement ou, si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons qui ne sont pas de son fait. Le groupement pourra alors demander à l'acheteur l'autorisation de continuer à participer à la procédure de passation en proposant, le cas échéant, à l'acceptation de l'acheteur, un ou plusieurs nouveaux membres du groupement, sous-traitants ou entreprises liées.

Dans le cadre de procédures incluant une ou plusieurs phases de négociation ou de dialogue, l'acheteur peut également autoriser le groupement qui en fait la demande à modifier sa composition lorsque les conditions suivantes sont remplies :

1° Le groupement dispose des garanties économiques, financières, techniques et professionnelles exigées par l'acheteur pour participer à la procédure ;

2° Cette modification ne porte pas atteinte au principe d'égalité de traitement des candidats ni à une concurrence effective entre ceux-ci.

L'acheteur se prononcera sur la recevabilité de cette demande après examen de la capacité de l'ensemble des membres du groupement ainsi transformé et, le cas échéant, des sous-traitants et entreprises liées présentées à son acceptation, au regard des conditions de participation qu'il a définies.

Les opérateurs économiques ne sont pas autorisés à candidater en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un groupement. Les opérateurs économiques ne sont pas autorisés à candidater en qualité de membres de plusieurs groupements.

ARTICLE 5. PRESENTATION DE L'OFFRE

5.1. Présentation du dossier d'offre

Dans le cadre de son offre, le candidat devra produire les documents suivants.

Si ceux-ci ne sont pas remis en français, une traduction des documents devra être jointe au dossier d'offre.

N°	Description
1	L'acte d'engagement Le document doit être dûment rempli, daté par la personne habilitée à engager la société. Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché public sera tenu de signer l'acte d'engagement. Toutefois, le candidat peut choisir de le signer dès le dépôt de sa candidature ou de son offre. En cas d'allotissement, le candidat établira soit un acte d'engagement unique regroupant le ou les lots auxquels il soumissionne soit un acte d'engagement par lot.
2	Le relevé d'identité bancaire
3	La décomposition du prix global et forfaitaire Le document doit être dûment rempli par la personne habilitée à engager la société. Les prix doivent toujours être exprimés en euro.
4	Le mémoire technique
5	Le planning détaillé
6	Les capacités professionnelles du candidat Références d'opération similaires et pertinentes attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.
7	Les déclarations de sous-traitances nécessaires le cas échéant
8	L'attestation de visite en annexe correctement complétée.

5.2. Variantes

La présentation de variantes à l'initiative du soumissionnaire n'est pas autorisée et ne sera pas prise en compte.

Seules 5 variantes imposées par le maître d'ouvrage, décrites dans les CCTP de chaque lot, sont prévues :

- Variante 5 : passage du Bois des Alpes en variante, pour décision ultérieure de la MOA

- Variante 6 : conservation des plafonds bois dans le hall, l’amphithéâtre et en début de circulation RDC. Suppression des plafonds dans les circulations courantes, salles de cours et salle de réunion. Passage en plafond perforé dans les salles de cours, en plafond plein en remplacement des plafonds bois pleins, et en plafond type corridor dans les circulations (acoustique)
- Variante 7 : réduction des hauteurs de cimaise à 150 mm au lieu de 1000 mm en l’état initial. Passage en bois épicea, pour 11 ml
- Variante 8 : plan stratifié haute densité pour les laboratoires de métrologie et de filtration. Supports acier laqués blanc dans tous les laboratoires, hors sédimentologie, conservé en inox
- Variante 9 : suppression des armoires visiteurs MOB-013

Les candidats doivent obligatoirement répondre à l’offre de base et aux variantes imposées. L’offre doit être strictement conforme aux pièces du marché public.

Les candidats sont tenus de remettre obligatoirement une offre de base ainsi qu’une offre distincte correspondant à la variante imposée par l’acheteur.

L’offre de base doit être chiffrée de manière complète et autonome.

La variante imposée doit également faire l’objet d’un chiffrage global et forfaitaire, correspondant à une offre complète intégrant la modification demandée.

En conséquence, le chiffrage de la variante ne doit pas se limiter au seul coût de la modification, mais porter sur l’ensemble des prestations de l’offre de base, telles que modifiées par la variante.

Les candidats sont invités à être particulièrement vigilants sur ce point afin de garantir la comparabilité des offres.

Toute offre ne respectant pas ces modalités de chiffrage pourra être déclarée irrégulière.

5.3. Prestations supplémentaires éventuelles

La consultation ne comporte aucune prestation supplémentaire éventuelle facultative ou obligatoire.

5.4. Délai de validité

Le candidat reste lié par son offre pendant un délai de 120 jour calendaire, à compter de la date limite de présentation des offres.

ARTICLE 6. CRITERES D’ATTRIBUTION ET CHOIX DE L’OFFRE

Le maître d’ouvrage attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté l’offre économiquement la plus avantageuse en se fondant sur une pluralité de critères.

Les critères listés ci-dessous s’appliquent pour l’attribution du marché.

Ces critères d’attribution valent pour tous les lots.

N°	Description	Pondération
1	Prix	45
2	Valeur technique	55
2.1	Note environnementale	15
	. Actions environnementales misent en place au sein de l’entreprise . Actions environnementales effectuées pendant la durée du chantier . Qualité environnementale des produits utilisés . Gestion des déchets + nuisances sonores (minimiser)	
2.2	Organisation du chantier, méthodologie et respect du délai d’exécution	15

	. Pertinence de l'organisation de chantier suivant les contraintes spécifique à l'opération . Pertinence des méthodologies de l'entreprise pour atteindre le niveau de qualité attendu des travaux . Actions menées par l'entreprise pour respecter le délai d'exécution	
2.3	Moyens humains affectés à l'opération	15
	. Adéquation des moyens humains affectés suivant délais impartis et importance des travaux . Adéquation des qualifications du personnel en fonction des travaux à réaliser	
2.4	Prescription et équipements techniques	10
	. Qualité des matériaux et produits utilisés pour le chantier . Fourniture des fiches techniques des matériaux et produits utilisés pour le chantier	
Pondération totale des critères d'attribution :		100

Une certaine valeur a été attribuée à chaque critère. Sur la base de l'évaluation de tous ces critères, tenant compte de la valeur attribuée à chacun, le marché sera attribué au candidat présentant l'offre économiquement la plus avantageuse du point de vue du maître d'ouvrage.

Si une offre lui paraît anormalement basse, le maître d'ouvrage demandera au soumissionnaire d'apporter les précisions et justifications permettant de démontrer que l'offre présentée n'est pas anormalement basse, en application des articles L. 2152-5 à L. 2152-6 et R. 2152-3 à R. 2152-5 du code de la commande publique.

Si les éléments produits par le soumissionnaire ne permettent pas de justifier de manière satisfaisante le bas niveau des prix proposés ou si le soumissionnaire se trouve dans l'un des cas précisés aux articles R. 2152-4 ou R. 2152-5 du code de la commande publique, son offre est rejetée.

ARTICLE 7. MODALITES DE REMISE DES PLIS

Les plis doivent être remis au plus tard à la date et l'heure mentionnées en page de garde du présent document. Les plis déposés postérieurement seront considérés comme étant hors délai.

Conformément aux articles R.2132-7 et R.2132-8 du Code de la commande publique, les candidats devront **obligatoirement** transmettre leurs propositions de manière électronique.

Transmission par voie électronique

Les candidats devront tenir compte des indications suivantes, afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée.

La plate-forme de dématérialisation à utiliser pour la remise des offres est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

La liste des formats de fichiers acceptés est la suivante :

- Portable Document Format (Adobe .pdf),
- Rich Text Format (.rtf),
- Compressés (exemples d'extensions : .zip, .rar),
- Applications bureautiques (exemples d'extensions : .doc, .xls, .pwt, .pub, .mdb),
- Multimédias (exemples d'extensions : gif, .jpg, .png).

Les documents nécessitant une signature, transmis par voie dématérialisée, sont de préférence signés individuellement par le candidat au moyen d'un certificat de signature électronique conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. Les certificats de type RGS peuvent encore être utilisés après le 1er octobre 2018 pour le temps de leur validité.

Le cas échéant, les documents transmis par voie électronique pourront être rematérialisés après l'ouverture des plis pour signature. Les candidats sont informés que les pièces non signées électroniquement pourront être rematérialisées et signées manuscritement après l'attribution. Dans cette hypothèse, l'attributaire désigné s'engage à signer l'acte d'engagement et toutes autres pièces éventuelles conformément à l'offre remise ou négociée.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Copie de sauvegarde

Il est rappelé que le candidat peut, s'il le souhaite, faire parvenir une copie de sauvegarde dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres soit sur un support papier ou sur support physique électronique, soit par voie électronique.

La copie de sauvegarde transmise à l'acheteur ou à l'autorité concédante sur support papier ou sur support physique électronique doit être placée dans un pli comportant la mention " copie de sauvegarde ".

La copie de sauvegarde adressée par voie électronique est transmise au moyen d'outils et de dispositifs conformes aux exigences minimales des moyens de communication électronique prévus par les dispositions de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif aux exigences minimales des moyens de communication électronique utilisés dans la commande publique (annexe 8 du code de la commande publique).

Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, celle-ci est écartée par l'acheteur ou l'autorité concédante.

ARTICLE 8. ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Au terme de la procédure, le maître d'ouvrage demandera à l'opérateur économique ou au mandataire du groupement d'opérateurs auquel il est envisagé d'attribuer le marché de lui retourner :

- L'acte d'engagement dûment rempli, daté et signé par la personne habilitée à engager la société.
- Les attestations d'assurance reprises dans le CCAP
- Les documents justificatifs visés aux articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le cas échéant, il sera fait application des articles R. 2143-13 et R. 2143-15 du Code de la commande publique.

Lors de la conclusion du marché et tous les 6 mois jusqu'à la fin de celui-ci, il sera demandé au titulaire du marché de fournir une attestation de vigilance afin de prouver qu'il respecte les règles applicables en matière de lutte contre le travail dissimulé.

ARTICLE 9. LITIGES ET DIFFERENDS

En cas de litige, les coordonnées du service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours et de l'instance chargée des procédures de recours sont les suivantes :

Tribunal administratif de Lyon
Tél. : 04 87 63 50 00
Fax : 04 87 63 52 50
Email : greffe.ta-lyon@juradm.fr

Les coordonnées de l'instance chargée des procédures de médiation sont les suivantes :

Tribunal administratif de Lyon
Tél. : 04 87 63 50 00

Fax : 04 87 63 52 50

Email : greffe.ta-lyon@juradm.fr

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible via le site internet www.telerecours.fr.